



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Rés
é
Mor
be



22107448

31 AOUT 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Dénomination : **ESCAM FOREST**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue de la Cueillette 44 à 1180 Uccle

N° d'entreprise : 0429709604

Objet de l'acte : **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL.**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la ESCAM Forest S.A.

L'an 2021, le 11 octobre au siège Rue de la Cueillette 44 – à 1180 Uccle.s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur François Lambotte, est également présent Madame Laetitia Lambotte.

Le Président, constate que, d'après la liste des présences, la totalité du capital est présent et que dès lors, il est inutile de justifier du mode de convocation.

Elle rappelle que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Déplacement du Siège social

Du Rue de la Cueillette 44 –
1180 Uccle.

A Avenue Prince de Ligne 83 –
1180 Uccle.

Après divers échanges de vues quant à ce changement d'adresse et sur la bonne marche des affaires de la société, Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 19 heures 30 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président du Bureau
François Lambotte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/09/2022 - Annexes du Moniteur belge